

# HIDALGO!2022

## Réponse d'Anne Hidalgo à la Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à domicile

Les établissements d'hospitalisation à domicile (HAD) sont un maillon indispensable de notre système de soins. Ils contribuent à favoriser la réalisation des soins au domicile, comme le souhaitent de nombreux Français.

L'HAD est une activité hospitalière qui, au même titre que les hôpitaux, a subi une politique principalement déterminée par la maîtrise des dépenses, ce qui a entravé son développement. De surcroît, nombre d'établissements d'HAD sont aujourd'hui confrontés à la même pénurie de personnels que les hôpitaux.

Face à ces difficultés, Anne Hidalgo a réaffirmé que la santé était un bien commun, qui devait redevenir une priorité pour notre nation. Nous proposons de sortir de la politique de maîtrise comptable des dépenses de santé, qu'incarne l'ONDAM. L'évolution des dépenses de santé sera fondée sur des Objectifs Nationaux de Santé Publique (ONSP) qui seront débattus chaque année dans les territoires, puis au Parlement en amont du débat sur les lois de finances et de financement de la sécurité sociale.

Nous tenons également à apporter les réponses suivantes aux trois questions que vous nous avez adressées.

- Concernant la pertinence des soins et le « juste recours » à l'hébergement hospitalier, nous pensons en effet que l'enjeu de la pertinence des soins doit devenir un axe de régulation du système de santé. Ce sujet doit être enfin investi et travaillé avec et par les acteurs du système de santé eux-mêmes au bénéfice des patients. Les modes de financement et de tarification seront réformés dans cette optique, par exemple en développant des modèles centrés sur les parcours de soins plutôt que sur des actes.

- Concernant les activités de soins ambulatoires et l'accès aux soins de proximité, nous faisons du renforcement des soins de proximité une de nos priorités. Ils seront organisés autour des professionnels des soins primaires, en particulier les médecins généralistes, infirmiers et pharmaciens.

Pour résorber les déserts médicaux, nous créerons une quatrième année d'internat de médecine générale qui sera une véritable année de professionnalisation, lors de laquelle ces médecins en fin de formation exerceront dans les déserts médicaux. Ils seront payés à la hauteur de leurs compétences, soit 3 500 euros net par mois, et seront encadrés par un praticien maître de stage. Dès 2023, ce sont ainsi 4 000 médecins qui exerceront dans ces territoires, soit une offre de soins accessible immédiatement pour 3 millions de Français. La mesure sera ensuite étendue progressivement à toutes les spécialités d'exercice ambulatoire.

Cette proposition s'intègre à un dispositif complet que nous appelons « Santé et territoires », par lequel l'Etat et les départements contractualiseront pour réduire les déserts médicaux et augmenter l'offre de soins, en organisant les stages des étudiants dans ces territoires, en accompagnant les jeunes médecins dans leur installation, et en encourageant l'exercice multisites pour les médecins spécialistes.

Nous soutiendrons également le développement des soins coordonnés, ainsi que les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) avec pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national. Celles-ci représentent le bon échelon pour organiser la permanence des soins et les parcours de soins en décloisonnant la ville et l'hôpital.

- Concernant enfin le développement de l'HAD, il est une nécessité face aux défis auxquels le système de santé est confronté. Au-delà des freins financiers et réglementaires, que nous lèverons, c'est un vrai changement de culture qu'il nous faudra accomplir,

chez les professionnels de santé eux-mêmes et à tous les niveaux de décision – ARS, directions d'établissements, universités. Nous identifions pour cela deux axes de travail principaux.

o Premièrement, nous agirons sur la formation des professionnels de santé et sur la recherche.

Encore trop centrée sur les hôpitaux et en particulier les CHU, la formation est en décalage avec la nécessité d'ouvrir les futurs professionnels à une diversité de modes d'exercice. De plus, l'augmentation du nombre de professionnels formés, nécessaire pour répondre aux besoins de la population dans les prochaines années, implique d'accueillir de plus en plus d'étudiants tout en veillant à leur offrir de bonnes conditions de stage. Les établissements d'HAD pourront donc y prendre toute leur part et cela contribuera à mieux faire connaître ce mode de prise en charge au sein des professionnels de santé.

Nous soutiendrons aussi la recherche et l'innovation, dans ce domaine d'avenir qu'est l'hospitalisation à domicile pour notre système de santé.

o Deuxièmement, nous revitaliserons la démocratie sanitaire. La santé est l'affaire de tous. 20 ans après la loi Kouchner, un nouveau départ s'impose.

La nouvelle méthode que nous proposons pour élaborer le budget santé de la nation permettra aux acteurs de santé, dont les établissements d'HAD, et aux citoyens d'être mieux associés à l'élaboration des politiques de santé. En amont du débat annuel au Parlement, les conseils territoriaux de santé seront réunis au printemps pour un débat autour des objectifs nationaux de santé publique et contribuer à la définition des priorités en santé à l'échelle du territoire.

Nous donnerons aussi un rôle aux "patients-experts" pour coconstruire des programmes d'éducation thérapeutique, participer à la formation des professionnels de santé, et participer à faire évoluer les prises en charge.

\*\*\*